

**DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES ET DU  
PATRIMOINE**

Affaire suivie par  
M. OUDJANI Zahir  
Directeur du Théâtre Municipal  
LE COLISÉE  
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240918-2024-274-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024

**Décision N°2024-274**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il sera conclu et signé un contrat de cession avec la société « SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL » sise 5 rue de la Bruyère – 75009 PARIS représentée par Monsieur Jean-Claude HOUDINIÈRE en sa qualité de Président Directeur Général pour la représentation du spectacle intitulé « KESSEL – LA LIBERTÉ À TOUT PRIX » qui se déroulera au théâtre municipal Le Colisée, le mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025 à 20h00.

**ARTICLE 2 :** Le coût de la cession du spectacle est fixé à 5 486.00€ TTC. Les coûts annexes liés aux transports, hébergement et les repas sont inclus dans le prix de cession. Les dépenses seront réglées soit par chèque bancaire ou soit par virement administratif au plus tard dans les deux jours ouvrés suivant la date de la représentation et sur présentation de facture(s).

**ARTICLE 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.



Fait en l'Hôtel de Ville, le 16 SEP. 2024

Pour Le Maire  
L'Adjointe déléguée à la Culture

Helene CORRE

Hélène CORRE.